

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Chlordecone-aux-Antilles-l-Etat-responsable>



école & société

Chlordécone aux Antilles : l'État responsable

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : mercredi 23 octobre 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le chlordécone est un pesticide qui a été massivement utilisé, de 1972 à 1993, en Martinique et en Guadeloupe dans les bananeraies.

Cette filière agricole s'est développée au détriment des populations et de l'environnement.

L'État responsable

Ce pesticide a été classé comme potentiellement cancérigène par l'OMS dès 1979. Il a été autorisé en France métropolitaine jusqu'en 1990 mais interdit seulement en 1993 dans ces deux îles des Caraïbes, afin que les stocks soient écoulés.

L'Assemblée Nationale a mis en place une commission d'enquête le 18 juin 2019 pour déterminer les impacts économiques, sanitaires et environnementaux, établir les responsabilités et définir les modalités d'indemnisation des victimes.

Devant l'ampleur des faits, la ministre des Outre-Mer a reconnu la responsabilité de l'État le 15 octobre dernier.

Scandale environnemental et sanitaire

Plus de vingt ans après la fin de son utilisation, la contamination touche les terres agricoles, les rivières, les eaux souterraines, le littoral marin, les animaux, les légumes-racines... Des territoires sont interdits à l'agriculture et des zones de pêche sont réduites.

Les corps des hommes sont également touchés : 90 % de la population y serait contaminée¹.

La molécule agit comme un perturbateur endocrinien, avec des possibles effets sur le développement cognitif et moteur des nourrissons, et plus généralement sur le système nerveux. Elle accroît fortement le risque de cancer de la prostate ainsi que les récidives. Les deux îles détiennent d'ailleurs le record du nombre de ce cancer avec 500 nouveaux cas détectés par an.

Selon des experts, la rémanence de ce pesticide s'étendrait sur 600 à 700 ans.

On est donc bien loin d'en avoir fini avec cette contamination.

Pour le SE-Unsa, les conclusions de la commission d'enquête devront impérativement dégager des pistes pour protéger les populations et décontaminer les écosystèmes. Les questions environnementales conditionnent notre avenir commun ; il est donc urgent de repenser notre manière d'habiter la Terre.

Rappelons que la charte de l'environnement de 2004, qui a valeur constitutionnelle, proclame dans son article 1er que « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

(1) 92,3 % des Martiniquais et 95 % des Guadeloupéens ont du chlordécone dans le sang, selon une enquête de Santé publique France publiée en 2018.

Ressources en ligne :

[>> Vidéo : le scandale sanitaire expliqué en six minutes](#)

[>> Charte de l'environnement](#)